

HONORAIRES TRANSACTION T.T.C

Dans le cadre d'un Mandat Simple

(A la charge du Mandant)

- 12 % sur la part inférieure à 49 000 €
- 10.5 % sur la part comprise entre 49 001 € et 80 000 €
- 9 % sur la part comprise entre 80 001 et 150 000 €
- 8.5 % sur la part comprise entre 150 001 € et 300 000 €
- 8 % sur la part comprise entre 300 001 € et 450 000 €
- 7.5 % sur la part comprise entre 450 001 € et 650 000 €
- 7 % sur la part comprise entre 650 001 € et 900 000 €
- 6 % sur la part comprise entre 900 001 € et 1 100 000 € NV
- 5 % sur la part supérieure à 1 100 001 €

Dans le cadre d'un Mandat Confiance

(A la charge du Mandant)

Le montant des honoraires calculés sera remisé de
-10 % dans le cadre du Mandat Confiance

Dans le cadre d'un Mandat Exclusif

(A la charge du Mandant)

Le montant des honoraires calculés sera remisé de
-15 % dans le cadre du Mandat Exclusif

Nous rappelons à notre aimable clientèle que les honoraires d'un agent immobilier ne sont dus qu'à la réalisation effective de la transaction

Tarifs applicables à partir du 01 février 2018

Selon TVA en vigueur

Sans manquement de fonds

HONORAIRES LOCATION

Selon TVA en vigueur / Selon LOI ALUR

- 3€ ttc/m² pour l'établissement de l'état des lieux et pour les autres types de frais (hors état des lieux)

Les frais liés à la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du contrat de location (bail) :

- 12€ ttc/m² dans les zones au marché locatif très tendu (zone Abis Dufflot et PTZ)
- 10€ ttc/m² dans les zones au marché locatif tendu (communes où s'applique l'encadrement Dufflot des loyers et la taxe sur les logements vacants, hors zone Abis)
- 8€ ttc/m² dans les autres zones

HONORAIRES GESTION

Selon TVA en vigueur

- | | |
|---------------------|------------|
| - SERVICE INITIAL | 8.4 % TTC |
| - SERVICE CONFORT | 9.6 % TTC |
| - SERVICE PRIVILEGE | 10.8 % TTC |

Voir conditions en agence